

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### Commune de BREST

#### Projet de restructuration de l'îlot Maria Chapdelaine Haut de Jaurès

Par arrêté préfectoral du 3 janvier 2020, le préfet du Finistère a ordonné l'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) relative au projet de restructuration de l'îlot Maria Chapdelaine situé dans le secteur Haut de Jaurès à Brest.

L'enquête, sollicitée par Brest métropole et la SEMPI en sa qualité de concessionnaire, se déroulera pendant 17 jours, **du lundi 27 janvier 2020 à 9h00 au mercredi 12 février 2020 à 18h00**, sur le territoire de la commune de Brest.

Pendant le délai de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance sur place du dossier à l'hôtel de ville de Brest, à la mairie de quartier d'Europe et la mairie de Saint-Marc, aux horaires habituels d'ouverture des mairies, consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser, par courrier ou par mail, au commissaire enquêteur à la mairie : Hôtel de ville – 2, rue Frézier – CS 63834 Brest cedex 2 ou par mail : [habitat@brest-metropole.fr](mailto:habitat@brest-metropole.fr)

Cet avis et le dossier sont également mis en ligne sur le site internet des services de l'État dans le Finistère à l'adresse suivante :

<http://www.finistere.gouv.fr/Publications/Publications-legales>

Mme Viviane LE DISSEZ, cheffe-adjointe en UT-DDTM en retraite, est désignée en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Rennes. Elle tiendra des permanences à l'hôtel de ville de Brest :

- |                            |                  |
|----------------------------|------------------|
| - lundi 27 janvier 2020    | de 09h00 à 12h00 |
| - samedi 8 février 2020    | de 09h00 à 12h00 |
| - mercredi 12 février 2020 | de 14h00 à 18h00 |

Une copie du rapport où le commissaire enquêteur énonce ses conclusions motivées sera déposée à l'Hôtel de ville de Brest, à la mairie de quartier d'Europe ainsi qu'à la mairie de Saint-Marc et sur le site internet des services de l'État cité *supra* ainsi qu'à la préfecture du Finistère pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Toute personne peut en demander communication au préfet du Finistère.